

Premier Congrès de l'habitation à Lyon

Autor(en): **Gilliard, Fred.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **46 (1920)**

Heft 18

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-35804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

C'est dire qu'il est « microscopique », mais il produit des moments fléchissants qui ne sont pas négligeables. Ceux-ci sont obtenus en multipliant par 0t,102 les moments fléchissants correspondant à $F = 1$ t. :

$$\mu_1 = \mu_4 = 0,102 \times 0,625 = 0,0638 \text{ t/m. ;}$$

$$\mu_2 = \mu_3 = 0,102 \times 0,468 = 0,0478 \text{ t/m.}$$

$$m_2 = 0,102 \times 0,936 = 0,0956 \text{ t/m. ;}$$

$$n_1 = n_4 = 0,102 \times 0,886 = 0,0906 \text{ t/m. ;}$$

$$n_2 = 0,102 \times 1,042 = 0,1065 \text{ t/m.}$$

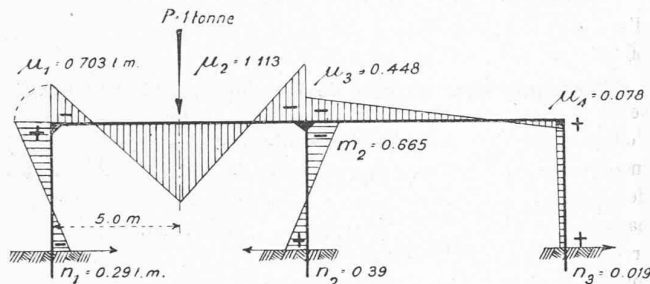


Fig. 14.

Ces moments additionnés, en tenant compte des signes avec les moments dus à la force verticale fournissent les résultats exacts donnés par la fig. 14.

(A suivre.)

Premier Congrès de l'habitation à Lyon.

Le premier Congrès de l'habitation a eu lieu à Lyon du 9 au 12 octobre 1919. C'est bien tard pour en parler. Mais le compte rendu publié en 1920 ne contient rien qui ne soit actuel.

Examiner en trois jours un problème aussi vaste que celui de l'habitation n'est pas une petite tâche. Urbanistes, sociologues, économistes, ingénieurs, architectes, entrepreneurs, juristes et financiers s'y sont appliqués. Ils n'ont pu qu'ébaucher une œuvre énorme qui doit être retenue et parachevée en toutes ses parties. La discussion a été très nourrie et, par cela même, un peu confuse. Il s'agit d'élaguer, comme en une végétation trop dense, pour dégager les jets vigoureux qui porteront des fruits.

Ce congrès a permis à quelques hommes clairvoyants et courageux de jeter un cri d'alarme, d'adresser à la France tout entière un appel angoissé, l'appel à toutes les énergies, à toutes les ressources matérielles, intellectuelles et morales pour l'œuvre nationale de reconstruction. Il faut admirer la franchise un peu rude d'un Victor Cambon qui ne craint pas de révéler les défauts de son peuple, les erreurs commises et renouvelées en dépit des plus douloureuses expériences. Il a voulu faire agir les ressorts profonds de la race qui a trouvé tant de fois dans ses infortunes mêmes les éléments d'une renaissance.

M. Jaussely, architecte en chef du Gouvernement, a traité le premier sujet : L'urbanisme au point de vue technique et au point de vue artistique. La France, après avoir donné l'exemple, s'est laissé devancer dans ce domaine par d'autres pays. Il faudrait obliger les villes de plus de 10 000 habitants à établir des plans d'aménagement et d'extension. L'opportunité de dresser de tels plans doit être envisagée sous trois aspects : au point de vue économique, au point de vue social, au point de vue de l'urbanisme proprement

dit, de la technique moderne. Economiquement parlant, le développement de la plupart des villes nécessite une transformation, une réorganisation complète. La ville est un organisme d'ordre économique dont l'outillage doit être mis au point pour l'époque. L'apport de matières premières pour l'industrie, de toutes les denrées nécessaires à la consommation, l'exportation de produits doivent exiger un minimum de manutention. L'état social est en étroite relation avec l'état économique. « Si le rendement économique d'une cité est supérieur, l'organisation sociale deviendra plus intéressante et plus facile. Il y a obligation sociale de créer des plans d'aménagement et d'extension. »

La science de l'urbanisme est loin d'être arrivée à son terme. Elle est en pleine évolution. On peut seulement essayer de déterminer les progrès qui ont été réalisés sur l'état ancien de nos villes. Amener l'air, la lumière, dans les centres urbains en ménageant des espaces libres, augmenter le nombre des maisons familiales, améliorer de toutes manières le logement, évacuer sans danger pour la santé publique les eaux usées et les immondices, faciliter le trafic, sont autant de conditions imposées sans conteste de nos jours. Mais les sociologues, les architectes, les ingénieurs ont travaillé chacun de leur côté avec leurs idées, leurs vues particulières. Il doivent s'associer maintenant pour concerter et concentrer leurs efforts.

Voici, d'après M. Jaussely, le programme qui se pose au technicien chargé d'étudier le plan d'aménagement et d'extension :

Ce programme comprendra :

1° Des données climatiques, géologiques, hydrographiques, topographiques de la ville, de la contrée ;

2° Des données historiques, fondation, formation, développement de la ville, son action, ses coutumes et traditions, son passé économique, les lieux et monuments historiques, etc.

3. Des données sur son développement moderne, accroissement ou décroissement de la population, les raisons de ce phénomène, les tendances nouvelles, mœurs, coutumes actuelles, développement commercial et industriel, état des habitations, les points surpeuplés, améliorations désirables, moyens d'approvisionnement, services publics, trafic des chemins de fer, ports, canaux, rivières, trafic urbain, hygiène, égouts, etc.

4° Un énoncé des réalisations futures urgentes ou correspondant à un développement plus ou moins éloigné.

Ce serait trop long d'examiner en détail, avec le conférencier tous les points de ce programme. Retenons quelques remarques, quelques conseils : « L'urbaniste... n'oubliera pas que son plan doit être à la fois une œuvre d'art, une œuvre de précision et une œuvre de facile réalisation. ... Il faut bien se persuader que chaque ville est un organisme qui diffère essentiellement du voisin, sinon par des lois générales, par des conditions propres. S'il est une obligation qui devient un devoir après l'expérience d'uniformisation internationale à outrance que nous venons de traverser : c'est celle du respect des caractères locaux... »

M. Jaussely exclut nettement toute copie, toute imitation de caractère archéologique : « Le respect des traditions et conditions locales ne saurait aller jusqu'à craindre de les redresser lorsque cela paraît désirable. » Va-t-on rétablir, dans les régions dévastées, les édifices détruits dans leur architecture ? Sans vouloir faire de règle « il semble que l'on doive faire un effort particulier pour arriver à redonner à la ville que l'on reconstruit un peu de ce qu'elle a perdu, un peu de son âme. » Notons encore ceci : « Il serait

désirable que le parcellement ou remembrement urbain ne fût pas uniforme mais obéît à une recherche d'aspect... »

Rapprochons ces déclarations pleines de sentiment et de bon sens du plan dressé par un urbaniste américain pour la reconstruction de Reims¹. On n'est pas prophète dans son pays, M. Jaussely!

Reste la grosse question des règlements de la police des constructions. Ceux-ci sont encore très insuffisants en France et une révision s'impose. « Autant il faut être prudent dans la refonte des règlements des anciens centres et en circonstancier le changement, autant on peut et on doit se montrer divers dans ceux qui intéressent les quartiers et faubourgs et les parties de plans d'extension... Il ne doit pas être établi de règlement passe-partout! »

M. Jaussely établit comme suit les bases d'une réglementation appliquée presque universellement, inconnue ou inappliquée en France:

1^o Fixation de la catégorie de construction et, dans chaque catégorie;

2^o Fixation du pourcentage afférent à la superficie construite et à la superficie d'édification;

3^o Fixation de la hauteur des étages;

4^o Fixation de la hauteur maximum de la maison par rapport à la catégorie et à la rue, ou bien, ce qui vaut mieux, en combinant cette hauteur avec un nombre maximum d'étages autorisé.

Je dois abrégé. L'étude de M. Jaussely est, elle-même, un résumé si clair et complet de la question qu'on ne peut en faire un extrait. Il faut la lire. Vous verrez qu'en France on veut aussi faire une large place à la maison familiale, à la cité-jardin. Les promenades, places de jeux, mettront de l'espace, de la verdure dans les villes. « C'est par quartier et non par rapport à l'ensemble de la ville qu'il faut comparer les espaces libres aux parties agglomérées et examiner si la proportion des premiers sera suffisante. » Il y a enfin des choses évidentes en France comme en Suisse, qui doivent être répétées: « Dans l'art des villes, il est de la plus grande importance que toutes les mesures soient prises à temps ce qui veut dire avant qu'elles donnent leur plein effet. »

Dans la discussion qui suivit cet exposé, un congressiste a signalé le fait qu'aux États-Unis on tend à appliquer dans toutes les villes une réglementation par zones fixant la hauteur des constructions. Il a préconisé la création, en France, de zones familiales comprenant des maisons de peu de hauteur. C'est désirable aussi chez nous. M. Rambaud, adjoint du maire de Lyon, s'est insurgé contre le régime imposé aux villes de France qui les met sous la dépendance directe de l'administration centrale. Il a demandé que l'on donne aux municipalités la faculté de créer des commissions pour l'établissement et le contrôle du plan d'extension.

Puis, M. Benoit-Lévy, secrétaire de l'Association des cités-jardins de France, a fait un éloquent plaidoyer en faveur de la maison familiale dans la cité-jardin. Il faut un foyer à la femme-mère où elle puisse élever ses enfants dans de bonnes conditions. Il faut de l'air, donc de l'espace. « Aérons les cœurs, les esprits, les maisons; je nie la haine entre les ouvriers et les industriels ou entre les différentes classes. » Nos villes souffrent de congestion. « Au lieu d'étendre nos villes à l'infini, limitons le nombre de leurs habitants à celui qu'elles peuvent décentement contenir et construisons-en d'autres un peu ou beaucoup plus loin, là où le terrain est bon marché. » C'est la tâche de toutes les

¹ Voir *Illustration* du 5 juin 1920. Projet de M. J.-B. Ford (approuvé par la Municipalité).

sociétés de colonisation à la campagne. Le prix du terrain est une condition d'existence pour la maison familiale. M. Benoit-Lévy propose quelques mesures pour empêcher la spéculation:

1^o La taxation des terrains destinés à la création ou au développement des villes.

2^o L'achat de ces terrains à un taux fixé par les communes ou mieux par les offices fonciers communaux.

3^o L'établissement de servitudes de non-construction de façon à former une zone isolante autour des villes ayant atteint un certain développement.

4^o Création à une certaine distance des grandes villes d'autres villes secondaires dont la population sera limitée à 50.000 habitants. (Cela se fait en Angleterre).

Passant à l'étude de la cité-jardin en elle-même, le conférencier a donné d'intéressantes précisions sur le lotissement, l'organisation de la maison, les services communs. Il s'est inspiré surtout des méthodes anglaises. Il fixe le nombre de maisons à 15 par hectare à raison de 500 m² de terrain par maison. (Les expériences faites en Allemagne ont montré que l'on pouvait réduire la parcelle attribuée à chaque maison à 300 m² à condition d'adopter l'ordre contigu). M. Benoit-Lévy indique, pour le logement de la famille, un nombre de locaux minimum que tout le monde admet: trois chambres à coucher et une cuisine avec installation pour la famille. Il estime que la hauteur des pièces peut être réduite sans inconvénient à 2,42 m. Au sujet du plan, il fait cette remarque: « Cela n'a l'air de rien, mais c'est autrement calé de trouver un plan convenable pour une maisonnette que de construire un immeuble de dix étages! » La première préoccupation de l'architecte devra être de chercher à réduire le travail de la ménagère.

Je ne puis examiner en détail toutes les propositions de M. Benoit-Lévy. La plus importante question est, pour l'heure, celle des économies à réaliser. Il faut organiser et concentrer les études qui se font un peu partout pour obtenir des types rationnels et éprouvés, unifier les méthodes de travail, d'entreprise, les matériaux, les mesures employées en construction. Il faut « standardiser » en un mot. L'évaluation du chiffre des économies réalisé est plus hasardeuse. M. Benoit-Lévy estime que par une standardisation méthodique le coût d'une maison pourrait être ramené de 30.000 francs à 20.000 fr. Mais en France, plus que partout, il s'agit de vaincre l'inertie et la routine, l'opinion publique. « L'opinion publique? Un rien à remuer, une paille! C'est tout simplement quelque chose comme un des plus célèbres travaux d'Hercule: le nettoyage des écuries d'Augias! »

(A suivre.)

FRED. GILLIARD.

Le commerce extérieur de l'industrie suisse des machines de 1912 à 1919.

Il est évalué par les deux tableaux (voir page 214) empruntés au « Jahresbericht pro 1919 des Vereins schweizerischer Maschinenindustrieller » (Zurich, Buchdruckerei Berichthaus).

Nouveaux isolateurs en verre pour traction et lignes.

On a souvent essayé chez nous l'usage pratique d'isolateurs en verre, employés en Amérique et en France avec quelque succès. D'après différents rapports venus d'Amérique, on a utilisé, outre les isolateurs en porcelaine, des isolateurs en